

CE WEEK-END ► Six pages spéciales sur les rendez-vous du patrimoine P.55 À 60

## JUSTICE ► Collision mortelle à Viven: ces imprudences qui brisent des vies

PAGE 4



# Pau FC: le grand jour du nouveau stade

**PAU** ► Après un été agité à cause de l'état de la pelouse, un match annulé et un autre déplacé, le Pau FC va enfin pouvoir jouer ce soir dans son nouveau stade. Les conseils pratiques pour y accéder et la présentation de cette première contre Villefranche. P. 8-9 ET 30-31

**OLORON**  
Les notes de frais du maire font des remous

PAGE 18

**FORT DU PORTALET**  
Il y aura bien une passerelle en 2020

PAGES 2-3



**SECTION/ASM**  
La résurrection de Camille Lopez

PAGE 28

Retrouvez l'information immédiate sur [larepubliquedespyrenees.fr](http://larepubliquedespyrenees.fr)

# 70<sup>ème</sup> FOIR'EXPO

8 AU 16 SEPTEMBRE 2018 - PAU

Ces 70 ans qui ont transformé le Monde, la France et le Béarn !

300 exposants & Le Village Gourmand  
Le Pavillon des Spécialités de France  
Nouveau: Le Vide Dressing Créatif!  
(400m<sup>2</sup> de mode, d'ateliers et de bons plans)  
7000€ de cadeaux à gagner!

TOUS LES JOURS:  
ENTRÉE GRATUITE  
JUSQU'À 13H

DE 18H À 19H:  
1 ENTRÉE ACHETÉE =  
1 ENTRÉE OFFERTE!

CHAQUE JOUR, UN NOUVEAU SPECTACLE:

Vendredi 14 sept. à 20h 30  
**RFM MUSIC LIVE**  
Avec Boulevard des Airs, Jérémy Frérot, Emmanuel Moire, Joyce Jonathan, 3 Cafés Courmands

Samedi 15 sept. à 20h 30  
**SHOW DANI LARY**

Dimanche 16 sept. dès 11h  
**LA FOIRE FAIT SON HESTIV'OC!**

TOUTES LES INFOS: [www.foiredepau.com](http://www.foiredepau.com)

## Nu au commissariat : le prévenu jugé le 1<sup>er</sup> octobre

« Je me suis retrouvé nu ?... ça ne peut être que l'alcool. Je ne suis pas du genre à me montrer, je suis plutôt pudique » s'étonne ce cuisinier de 36 ans qui a fini mardi en cellule de dégrisement avec son slip sur la tête en guise de bandeau (notre édition du 13 septembre). « Il ne s'est pas uniquement mis nu mais il a invité les policiers à en découvrir avec lui » note Béatrice Coppens, substitut du procureur, qui requiert son maintien en détention en attendant d'être jugé pour la série d'infractions qui lui est reprochée. L'audience a été fixée au 1<sup>er</sup> octobre.

### Une expertise à approfondir

Car l'avocat de l'excité, qui avait retrouvé son calme ce jeudi, a réclamé un délai pour approfondir l'expertise psychiatrique. Une demande qui n'a surpris personne compte tenu des agissements reprochés à son client, cumulant déjà 14 mentions à son casier.

« Je compte bien me soigner » assure celui qui a noué une nouvelle idylle dans les Landes. Une précision que son ex-compagne, dont il est séparé depuis deux ans mais qu'il est soupçonné de harceler, et son ex-beau-père, dont l'agence a été dégradée à plusieurs reprises, apprécieront sans doute.

VC. ■ v.cebe@pyrenees.com

## 24 HEURES

### MACAYE

#### Accident de tracteur : l'agriculteur décédé

Un dramatique accident de tracteur a eu lieu ce jeudi après-midi, vers 14 h 20, à Macaye, rapporte Sud-Ouest Pays basque. Un agriculteur, âgé de 76 ans, a trouvé la mort alors qu'il ramassait de la fougère sur une parcelle. Son tracteur s'est renversé et il s'est retrouvé coincé dans la cabine. L'homme était décédé à l'arrivée des secours.

### LANDES

#### Disparition inquiétante d'une jeune femme

Une jeune femme de 30 ans originaire de l'Ardèche a disparu depuis le début du mois d'août dans les Landes « dans des circonstances particulièrement inquiétantes » indique le parquet de Mont-de-Marsan qui a ouvert une information judiciaire pour « enlèvement et séquestration ». L'enquête est confiée à la section de recherches de Pau. Un appel à témoins doit être lancé ce vendredi. Laura Fay a été vue pour la dernière fois à Labrit (Landes) alors qu'elle se rendait à un festival de musique.

# Collision mortelle en 2016 à Viven : ces imprudences qui dévastent tout

Le pilote de la moto entrée en collision avec le fourgon du prévenu, ce 21 juin 2016 sur la D40, est décédé huit jours après l'accident, laissant sa jeune épouse seule face à la maternité.

« On vit un calvaire depuis deux ans ». Cette mère endeuillée, assise sur le banc de la partie civile ce jeudi au tribunal, n'en dira pas plus. Mais ses sanglots étouffés et le visage ravagé par les larmes de sa belle-fille suffisent à témoigner de la douleur de cette famille dévastée.

Leur vie a basculé le 21 juin 2016 à Viven à 7 h 30 du matin sur la D40. « Le fait du sort » selon l'avocat du conducteur de la fourgonnette sur laquelle la moto de Sébastien, 32 ans, s'est écrasée. « Des faits dramatiquement simples et dévastateurs » résume la substitut du procureur Béatrice Coppens.

### « Je ne l'ai pas vu arriver... »

Ici, « pas de fous du volant », pas d'alcool, pas de stupéfiants, pas de vitesse excessive mais une simple « imprudence » du conducteur de la fourgonnette qui va foudroyer une vie.

Ce matin-là, ce livreur arrive d'Arzacq pour se rendre à Viven et s'apprête à tourner à gauche pour emprunter le chemin de Coste. « Je connais la route par cœur. J'ai vécu à Viven pendant dix ans » souffle-t-il, encore éprouvé. « J'ai regardé à droite, en face et, n'ayant vu personne, je me suis engagé. Je ne l'ai pas vu arriver... » répète cet homme



La collision a eu lieu à cette intersection entre la D40 et le chemin de Coste où s'est engagée la fourgonnette du prévenu sans voir arriver la moto de la victime. © ARCHIVES.B.

de 58 ans, en arrêt maladie. Il « demande pardon ». « Peut-être qu'il était dans l'ombre et qu'il était habillé en sombre... » On imagine ces questions qui tournent en boucle dans sa tête. Il « ne s'explique pas » comment il n'a pas vu surgir sur sa droite la moto de Sébastien qui percute l'avant de la fourgonnette. Quand les secours arrivent, le pilote gît inanimé sur la chaussée. Il décédera huit jours plus tard à l'hôpital.

### Une intersection dangereuse

Contrairement à l'hypothèse soulevée par la défense, le motard ne roulait pas à une vitesse excessive. L'enquête a déterminé qu'il se trouvait à 82 km/h sur une portion limitée à 90 km/h. Certes, la visibilité n'était peut-être pas optimale au « soleil levant » souligne M<sup>e</sup> Jean Baget. L'avocat de la défense rap-

« IL N'Y A PAS D'ÉQUITÉ À ATTENDRE QUAND ON EST MARIÉE EN MAI, VEUVE EN JUIN ET MÈRE EN JUILLET »  
M<sup>e</sup> JEAN-PHILIPPE LABES, PARTIE CIVILE

pelle aussi la dangerosité de cette intersection pour laquelle les maires de Doumy et Viven réclament une sécurisation et un abaissement de la vitesse. Mais il a beau tourner les faits dans tous les sens, l'enquête a bien conclu à une imprudence de son client et la justice a retenu le refus de priorité.

### « Une violence pour les parents »

L'une des avocates de la partie civile, M<sup>e</sup> Carine Magne, évoque aussi les huit jours d'attente terrible de la mort. « Durant cette période-là, la famille a espéré, souffert, espéré, souffert... C'est une violence pour les parents. La

malchance ? Ils ne peuvent pas l'accepter. Ils ne sont pas arrivés au pardon, ils sont encore au calvaire... » « Et ce qui se dira à cette audience ne changera rien » renchérit M<sup>e</sup> Jean-Philippe Labes, avocat de la jeune veuve inconsolable dont l'enfant ne connaîtra jamais son père. « Elle attend cette audience depuis longtemps. Mais la justice n'a pas sa place, il n'y a pas d'équité à attendre quand on est mariée en mai, veuve en juin et mère en juillet ».

La justice a tout de même fixé le prix de cette imprudence à 18 mois de prison avec sursis (24 mois requis) et un an de suspension du permis. « La victime n'a commis aucune faute » tient à rajouter le tribunal, offrant en quelques mots un peu de réconfort à cette famille endeuillée. Et d'insister auprès du prévenu : « Vous êtes le seul responsable ». VALÉRIE CÈBE ■ v.cebe@pyrenees.com

# « Balance ton porc » à Pau : l'auteur relaxé faute d'être identifiée

Un commerçant palois avait poursuivi une ancienne employée pour injure publique sur Instagram.

Quand #balancetonporc finit devant le tribunal correctionnel de Pau. Un commerçant palois a poursuivi une ancienne employée pour injure publique. L'audience s'était tenue le 23 août dernier. Le tribunal a rendu ce jeudi une décision de relaxe.

Le plaignant est « un commerçant très connu sur la place paloise », tel que le désigne son avocat, M<sup>e</sup> Thierry Sagardoytho. La prévenue, qui n'était pas pré-



Le tribunal a rendu son délibéré ce jeudi après-midi. © ARCHIVE.M.Z.

sente au tribunal (pas plus que son avocate) est une ancienne salariée, qui aurait démissionné en 2017 avant de poursuivre le commerçant aux prud'hommes

pour des heures supplémentaires impayées. La juridiction sociale doit encore se prononcer. Peu après (le 5 décembre 2017), elle a publié sur le réseau social de photos Instagram une photo de son ancien employeur, cerclé de rouge, avec ces commentaires : « Il en finira jamais #MyHarveyWeinstein #Balancetonporc #bientôtla fin ».

Pour Thierry Sagardoytho, la seule mention de porc constitue une injure. Mais dans le contexte de #Balancetonporc, la comparaison avec le producteur américain Harvey Weinstein, alors accusé de viols et agressions sexuelles, « ce n'est pas un compliment », tonne l'avocat. « Elle l'accuse implicitement de faits à caractère sexuel. »

Le tribunal a reconnu que ces propos constituent une injure publique. Mais il n'a pas été en mesure de déterminer que le compte Instagram, ouvert sous un pseudonyme, était bien celui de la prévenue. Il est donc entré en voie de relaxe.

### « L'honneur est sauf »

« L'honneur est sauf car le tribunal reconnaît que mon client est bien la victime d'une injure publique, réagit M<sup>e</sup> Sagardoytho. Mais il bute sur une difficulté que les petits malins du web maîtrisent parfaitement : se réfugier derrière un pseudonyme non identifiable. En s'abstenant de comparaître, la prévenue a pris soin d'éviter de devoir s'expliquer. Cette décision souligne la vulnérabilité de la protection de tout un chacun sur Internet, face aux usurpateurs d'identité qui se dissimulent pour injurier et diffamer à volonté. »

SÉBASTIEN LAMARQUE ■ s.lamarque@pyrenees.com